



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1997/NGO/34
8 août 1997

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-neuvième session
Point 8 de l'ordre du jour

PREVENTION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES MINORITES
ET PROTECTION DES MINORITES

Exposé écrit présenté par Pax Christi International, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social

[8 août 1997]

1. Depuis des années, la Turquie prétend se démocratiser selon les normes démocratiques et universelles. Elle prétend également avoir signé la plupart des traités internationaux garantissant le respect des droits de l'homme, de l'enfant et de la société civile. La Turquie, membre de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'ONU, est un pays où vivent plus de 20 millions de Kurdes dont les droits légitimes ne sont pas reconnus. Plus de 3 000 villages kurdes ont été rasés, ce qui constitue un acte de purification ethnique caractérisé.

2. Le Parlement européen, par sa dernière résolution sur l'invasion de l'armée turque au Kurdistan du Sud, en date du 17 juillet 1997, a condamné l'invasion du 14 mai 1997 par plus de 50 000 soldats turcs qui sont entrés

au Kurdistan iraquien et qui ne s'en sont pas complètement retirés. Pourquoi la Turquie peut-elle si facilement se permettre de violer l'intégrité territoriale d'un pays étranger, menaçant ainsi la stabilité de toute la région, en violant le droit international et en défiant l'opinion publique internationale ? Durant cette opération, des villages ont été bombardés et des civils tués. De surcroît, les réfugiés kurdes de Turquie se trouvant à Ninova, camp situé dans la région des opérations, se sont vu menacés et privés de toute aide humanitaire. Pendant le mois de juillet, 18 enfants et 3 vieillards de ce camp sont morts à cause du manque d'alimentation et de médicaments non apporté par le HCR. L'accès de la région est interdit aux journalistes ce qui révèle la gravité de la situation.

3. Le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Union interparlementaire depuis sa fondation ont adopté de nombreuses résolutions concernant la situation des droits de l'homme en Turquie. L'Union européenne a aussi à plusieurs reprises exprimé sa préoccupation. Ces déclarations n'ont pas été par la suite pleinement soutenues par l'ONU et n'ont pas été accompagnées de pressions concrètes. La situation n'a donc pas cessé de se détériorer.

4. L'Etat turc, ayant obtenu notamment le soutien de certains pays membres de l'OTAN, a pu en outre bénéficier des retombées du trafic de drogue. Les tribunaux allemands ont confirmé l'implication de hautes autorités turques dans ce trafic et la commission antimafia du Parlement turc a nettement mis en évidence l'implication des autorités turques dans le trafic de drogue au niveau international. D'après cette commission, plus de 50 milliards de narcodollars vont entraîner encore de nombreuses victimes, si les responsables ne sont pas arrêtés et jugés. En effet, cet argent sert surtout à financer les forces paramilitaires, les 60 000 "protecteurs" de villages et à se procurer de nouvelles armes.

5. Si aujourd'hui la Turquie persiste dans son approche, c'est parce que la guerre au Kurdistan est surtout financée par cet argent. L'ONU a-t-elle les moyens d'empêcher la Turquie de se financer grâce à l'argent sale ? Est-ce que l'ONU va pouvoir se servir de son poids juridique et politique pour obtenir de la Turquie l'accomplissement des conditions universelles requises notamment pour le respect des droits de l'homme ?

6. La question kurde continue d'être le facteur essentiel de l'instabilité qui est directement liée au non-respect des droits de l'homme en Turquie et même dans toute la région du Moyen-Orient. La dernière tentative d'occupation du sud du Kurdistan par l'armée turque a été mise en échec par la résistance kurde qui a montré une fois de plus qu'aussi longtemps que la question kurde ne sera pas résolue par des moyens pacifiques et politiques, la région pourra à tout moment vivre une guerre civile. L'alliance stratégique établie entre la Turquie, Israël et les Etats-Unis a donné une nouvelle dimension au conflit opposant les Etats les uns contre les autres et notamment aux niveaux militaire et géopolitique du Moyen-Orient. Cela signifie un grave danger pour les droits de l'homme pour tous les peuples de la région.

7. L'Etat turc mis en échec au sud du Kurdistan (nord de l'Iraq), cherche à recourir à une campagne de provocations, de désinformation et de répression sur les organisations démocratiques et civiles en Turquie et dans le monde. Les cinq sections de l'Association des droits de l'homme (IDH), les sections de Malatya, Diyarbakir, Izmir, Konya, Balikesir ont été fermées

et 31 dirigeants du Parti de la démocratie du peuple (HADEP) dont son Président M. Bozlak ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Actuellement plus de 150 écrivains et journalistes sont emprisonnés. Les quatre députés kurdes du Parti de la démocratie (DEP) sont toujours incarcérés. La situation des prisonniers politiques est alarmante. En septembre 1996, à Diyarbakir, suite à une perquisition dans une prison par des militaires et policiers, 10 prisonniers kurdes, grièvement blessés ont été assassinés à coups de bastonnade lors de leur hospitalisation. Une commission spéciale du Parlement turc a confirmé la véracité de ce crime contre l'humanité. Mais aucun responsable n'a été jugé jusqu'à présent.

8. Avant l'approbation de l'Union douanière avec l'Union européenne, et sa ratification par le Parlement européen, le 13 décembre 1995, la Turquie avait réalisé quelques petits changements dans sa Constitution, qui à l'époque avaient été considérés par de nombreux parlementaires européens, par les Kurdes, et par l'opinion publique démocrate de Turquie comme des "changements virtuels", ce qui s'est confirmé. Les Gouvernements européens et des Etats-Unis espèrent qu'une politique d'intégration et de rapprochement à moyen terme, avec une stricte coopération dans les domaines politique, économique, militaire et diplomatique, amènera la Turquie à se rapprocher des valeurs démocratiques universelles.

9. La Commission de l'Union européenne, qui avait plaidé pour l'Union douanière avec la Turquie, dans son rapport du 16 juillet 1997 concernant l'élargissement de l'Union européenne a demandé que la Turquie ne soit pas parmi les pays candidats, car "la persistance de la torture, des disparitions et des exécutions extrajudiciaires, en dépit d'engagements officiels répétés du gouvernement de mettre fin à ces pratiques, pose la question de la capacité réelle des autorités civiles à surveiller les activités des forces de sécurité et à en garder la maîtrise".

10. Par sa résolution du 13 décembre 1995, "le Parlement européen lance un appel au gouvernement, au PKK et aux autres organisations kurdes pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin d'apporter une solution politique non violente au problème kurde; demande au PKK de renoncer à la violence et au Gouvernement turc et à la Grande Assemblée nationale de lever le couvre-feu en vigueur dans la région du Sud-Est et d'examiner les moyens de permettre aux citoyens d'origine kurde d'exprimer leur identité culturelle, tout en garantissant et en respectant l'unité territoriale de la Turquie".

11. En réponse à la déclaration de cessez-le-feu du PKK du 15 décembre 1995, le Parlement européen a déclaré dans sa résolution du 18 janvier 1996 qu'il "se réjouit de l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral faite par le Président du PKK et y décèle une première réaction positive à l'appel lancé le 13 décembre 1995, exprime l'espoir que le Gouvernement d'Ankara y verra une contribution positive à la recherche d'une solution pacifique du problème et invite toutes les parties turques concernées à profiter de l'occasion qui s'offre pour étudier les voies et les moyens de l'ouverture d'un dialogue national qui ait pour objectif de trouver une solution politique et non violente aux problèmes de la région sud-est du pays".

12. La Turquie n'a pas tenu ses promesses. Elle est critiquée sévèrement par toutes les organisations des droits de l'homme. Amnesty International a mené pour la première fois une campagne spéciale de sept mois pour dénoncer les violations des droits de l'homme en Turquie. Dans les prisons, dans

les postes militaires et de police, la torture est toujours systématique. Les partis politiques HADEP, HEP, DEP et ÖZDEP risquent d'être mis hors la loi. Les forces paramilitaires ne sont toujours pas démantelées; les disparitions continuent, les exécutions sommaires font partie de la routine des forces de sécurité.

13. Le nouveau gouvernement de M. Yilmaz va-t-il pouvoir tenir les promesses faites à l'ONU, au Conseil de l'Europe et à l'opinion publique turque, kurde et mondiale ? L'Europe va-t-elle vraiment se servir des instruments internationaux pour obtenir des changements démocratiques en Turquie ? Pax Christi International ne demande pas au Parlement européen de suspendre ses relations avec la Turquie, mais tout simplement d'insister jusqu'à ce que le Gouvernement d'Ankara entame le processus d'une solution négociée à la question kurde.

14. Depuis 13 ans, entre l'Etat turc et le PKK, se poursuit une guerre qui a déjà causé la perte de plus de 30 000 vies humaines. Ces chiffres augmentent de jour en jour, ébranlant les sociétés kurde et turque. La Turquie va vers un chaos social et politique. La division entre les Kurdes et les Turcs s'accroît.

15. Nous notons que le PKK s'est, à plusieurs reprises, exprimé publiquement pour une solution négociée et pacifique tout en respectant l'intégrité territoriale de la Turquie. Lors d'un débat télévisé du 26 juin dernier, Abdullah Öcalan, Président du PKK, a fait les déclarations suivantes particulièrement adressées aux organisations internationales : "Combien de vos décisions n'avons-nous pas respectées ? Que ce soit pour la paix, pour les droits de l'homme, pour une solution politique ? Qu'avez-vous demandé et que nous n'avons pas respecté ? A vrai dire, nous n'en sommes pas responsables. N'étant pas représenté dans les instances internationales et ainsi n'ayant pas les moyens d'y défendre ses intérêts, notre peuple ne mérite pas autant d'injustice. Nous voudrions discuter ensemble de ce qu'on peut faire pour les peuples en Turquie ou au Kurdistan, y compris pour une période d'un cessez-le-feu significative. Sans aucune condition, nous souhaitons leur expliquer logiquement quelle voie il faut prendre pour une solution équitable. Afin d'arrêter l'effusion de sang au Kurdistan et que la paix et la stabilité y règnent, nous nous attendons à ce que l'ONU, en tant qu'institution internationale, agisse fermement contre les crimes de l'Etat turc au Kurdistan. L'ONU a bien de l'expérience pour trouver des solutions politiques aux conflits qui provoquent les plus graves violations des droits de l'homme. Jusqu'à quand l'ONU va-t-elle ignorer le conflit le plus sanguinaire au Moyen-Orient ?".

16. L'Union européenne et le Parlement européen déclarent depuis quelques mois que "la question kurde en Turquie ne pourra être résolue que par des moyens politiques". Nous demandons à la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU de condamner les violations des droits de l'homme commises contre les Kurdes et d'inviter les gouvernements concernés et en premier lieu le Gouvernement turc à se soumettre à leurs engagements auprès de l'ONU. La Sous-Commission des droits de l'homme ne peut pas ignorer le drame du peuple kurde et la tragédie que vivent les droits de l'homme.
